Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_02-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026

N° 2026/05/11/02

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *5 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Nicolas ANGER	Arnaud BOMPOIL	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ	Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN
Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE
Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE		

Absents :	
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Clémentine JULIEN

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Approbation de la Convention de délégation MO entre SDE35-Châteaugiron-CD35

Rapporteur : Jean-Marc LÉVÊQUE

Par courriel en date du 15 avril 2026, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a transmis à la Commune nouvelle de Châteaugiron une convention de délégation **(Annexe 1.2)** pour des travaux de dépose et repose de l'éclairage public existant dans le cadre de la sécurisation et d'amélioration de la fluidité du giratoire RD34/RD463 et la création d'un itinéraire cyclable entre les communes de Châteaugiron et Domloup.

Cette convention, consultable en mairie, a pour objet :

- d'organiser la délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de dépose et repose de l'éclairage public existant ;
- de définir les conditions techniques, administratives et financières de cet aménagement. Elle précise les aménagements prévus et fixe les modalités techniques de réalisation des travaux.

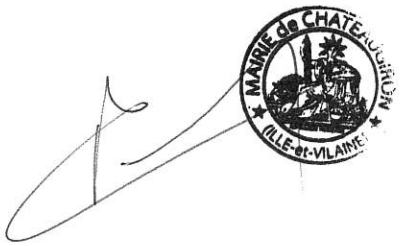
Madame Schirel LEMONNE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de cette convention,**
- **Autorise Mme la Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_02-DE

Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme



Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN